



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.

Rapport N° 42
CLASSEMENT MONUMENTS HISTORIQUES - MONUMENTS AUX MORTS
PLACE SALFORD ET CIMETIERE DES CARMES

Ne prend pas part au vote de la question n°42 : Isabelle LAVEST en tant que présidente de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques.

Deux niveaux de protection coexistent, l'inscription est une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale décidée par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) et le classement qui protège les monuments présentant un intérêt à l'échelle nationale décidée par la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA).

Dans ce cadre, deux monuments aux morts de la Première Guerre Mondiale sur le territoire de la commune sont concernés par cette procédure, à savoir le monument aux combattants de la place Salford et le monument du cimetière des Carmes.

La CRPA d'Auvergne Rhône-Alpes a signé les arrêtés d'inscription respectivement, le 13 mars 2019 et le 9 avril 2019 et s'est prononcée en faveur du classement au titre des monuments historiques des deux monuments.

En application de l'article L.621-5 du Code du Patrimoine, le conseil municipal doit adopter une délibération pour acter officiellement ces propositions de classements, indispensable pour permettre à la CNPA d'examiner le dossier.

Dès lors, il est demandé à votre commission :

- de prononcer un avis favorable au classement au titre des monuments historiques des deux monuments pré-cités (Monument place Salford et Monument au cimetière des Carmes) ;
- d'autoriser M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **25 NOV. 2020**

Le Maire,


Olivier BLANCHI

